

PREFET DU VAL D'OISE

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France

Service du développement durable  
des territoires et des entreprises

Cergy, le 01 FEV. 2016

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**  
**sur le projet**  
**de schéma départemental de gestion cynégétique 2015-2020**

La Fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France (FICIF) a transmis au préfet du Val d'Oise, conformément à l'article R.122-17 du code de l'environnement, son projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2015-2020. Le dossier a été reçu le 20 octobre 2015 en préfecture.

Conformément à l'article R.122-21 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de trois mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France.

*Par* Le préfet,  
**Le Secrétaire Général,**  
  
**Daniel BARNIER**



Certificat FR015650-2  
Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)